

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le trente Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAATION : 24 Juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

ABSENTES : Mmes DUBOURG Yolande et COOREVITS Catherine.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

<u>OBJET</u> :	<i>Instauration d'un tarif de busage des fossés – Année 2016.</i>
-----------------------	---

N° 2016 / 06 / 05

La Commune de Blain souhaite réglementer les aménagements de passage donnant accès aux habitations et aux parcelles agricoles sur les routes communales. La pose des buses sera en priorité assurée par le service voirie de la Commune. Hormis pour un premier accès à une habitation ou à une parcelle agricole, cette opération sera facturée. Toutefois, si le demandeur était en capacité de réaliser ces travaux, l'exécution de ceux-ci se fera impérativement sous le contrôle et la validation du Service Voirie de la Commune.

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de l'urbanisme,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – RH – Intercommunalité – Économie du 10 Mai 2016,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture - Travaux du 11 Mai et du 14 Juin 2016.

VU la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

.../...

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la mise en place d'une réglementation des accès aux habitations et aux parcelles agricoles.

DECIDE d'appliquer la tarification ci-après à compter du 1^{er} Juillet 2016 :

La facturation sera basée selon les données suivantes :

Diamètre de la buse (mm)	Passage de 6 mètres	Passage de 9 mètres	Coût du ml Supplémentaire
Ø 300	300,00 €	450,00 €	60,00 €
Ø 400	370,00 €	555,00 €	70,00 €
Ø 500	480,00 €	720,00 €	85,00 €

Tarifs complémentaires :

Désignation	Unité	Coût
Excavation et/ou retrait d'ancien busage	ml	20,00 €
Regard à grille 600x600mm	U	165,00 €
Raccordement d'un réseau pluvial existant (regard 400x400mm préfabriqué)	U	54,00 €
Tête de sécurité NF en béton préfabriqué	U	sur devis

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 4 Juillet 2016,
Le Maire.

